

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 juillet 2012 à 20 h 30

Présents :

- Mmes : ALGLAVE, GARDEL, MAISON, TALOU
- MM : BIARD, DUPPI, GIPOULOU, POUZET, MORISSE, SARTRAND

Absents excusés : M. BRESSON (Pouvoir donné à M. DUPPI), M. LORBLANCHER (pouvoir donné à Mme ALGLAVE).

Absent : M. CHEVAL

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MAISON

Délibérations

D01 Décision modificative n°2 Budget : modification de numéro de compte

À la demande du percepteur, la somme de 24 000 € prévue au compte 2041581 devra apparaître au compte 2151.

Accord du Conseil Municipal.

D02 Communauté de communes : statuts de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'approuver les nouveaux statuts et le périmètre pour la future communauté de communes. Les actuelles communautés de communes conserveront leurs statuts pendant une période transitoire qui pourrait durer deux ans et qui permettra la mise en place de la nouvelle communauté.

Accord du Conseil Municipal.

D03 Communauté de communes : représentation

Le Conseil Municipal doit délibérer afin de décider de la représentation des élus pour la future Communauté de communes.

La loi prévoit de désigner le nombre de représentants par communes au prorata du nombre d'habitants, ce qui ferait un représentant pour la commune de Monpazier pour un total de soixante-huit membres.

Autre possibilité, garder la représentation actuelle, c'est-à-dire deux délégués par commune pour un total de cent-trente-six représentants.

11 voix pour la proposition légale, 1 voix contre (M. BRESSON)

D04 Aménagement du terrain en face de l'école : choix du Maître d'oeuvre

Choix de l'entreprise Citéa pour un devis de 14 625 €

8 voix pour, 3 pour l'entreprise SOCAMA, 1 voix pour l'entreprise A2I

D05 Logement conventionné : avenant menuiserie pour une somme de 690 € HT afin de réaliser les travaux suivants : gardes corps pour les fenêtres à l'étage et éléments hauts pour la cuisine.

Accord du Conseil Municipal.

D06 CIAP : Création d'un budget annexe

La mise en place d'un budget annexe doit permettre de séparer du budget général les investissements et la rémunération des entreprises pour la conception du CIAP. À terme, ce budget annexe retranscrira le fonctionnement du CIAP de manière autonome et transparente, sans impacter le budget général de la mairie.

Accord du Conseil Municipal.

D07 CIAP : Assujettissement à la TVA.

M. le Maire propose le report de cette délibération à une prochaine réunion.
Accord du Conseil Municipal.

D08 CIAP : choix du Maître d'oeuvre (architecte et scénographie).

Dans le cadre de la consultation, cinq candidats ont été autorisés à remettre une offre , composée d'une note expliquant leur méthode et leur organisation ainsi que le montant estimatif de leurs honoraires. Ces offres, remises en mairie avant le 29 juin, 17 heures, ont été examinées par la commission d'ouverture des plis avant d'être étudiées par un comité de sélection composé de représentants de l'État, du Département et de la Région le 3 juillet 2012.

Le bureau d'études retenu est l'agence PRÉSENCE pour un devis de 46 525 €.

D09 CIAP : consultation mission de contrôle technique et SPS

Le recrutement d'un maître d'oeuvre pour un projet d'aménagement ainsi que la perspective de travaux sollicitant des entreprises imposent le recours à un bureau d'études assurant des missions de contrôle technique (conformité du projet avec les normes en vigueur) et de coordination pour la sécurité et la santé des travailleurs.

Accord du Conseil Municipal.

D10 CIAP : consultation pour des prestations multimédias

Cette consultation vise à recruter un prestataire en charge du volet multimédia du CIAP pour élaborer une maquette virtuelle pour l'exposition et un guide audio/vidéo pour les visites de la Bastide de Monpazier.

Accord du Conseil Municipal.

Lettres diverses

Demande d'une famille de Monpazier d'une autorisation à titre exceptionnel, pour scolariser leur enfant au collège de Belvès, suite à des rendez-vous thérapeutiques à la rentrée prochaine. Accord du Conseil Municipal.

Fin de la séance à 23 heures.